Sedunum Nostrum

Association pour la sauvegarde de la cité historique et artistique de Sion

Bulletin No 65 1998

ANNÉES 50
DES ŒUVRES, UNE BANQUE

NATHALIE ALLET - NATHALIE GABIOUD

Avec la collaboration de Stéphanie Fornay

Le Valais de l'après-guerre

Le Valais de l'après-guerre est celui d'un boom économique sans précédent. Le tourisme, après ces sombres années, revient en force et entraîne avec lui le secteur de la construction. L'industrie se développe (Lonza, Ciba, Aluminium) aux dépens des activités agricoles, dont la baisse est constante comme en est témoin ce tableau de la répartition de la population active par secteur économique en ‰.

	NON COMPRIS LES PERSONNES OCCUPÉES À TEMPS PARTIEL			Y COMPRIS LES PERSONNES OCCUPÉES À TEMPS PARTIEL		
	1950	1960	gain	1960	1970	gain
Secteur primaire	413	250	–163	319	153	–166
Secteur secondaire	307	428	121	383	434	51
Secteur tertiaire	280	322	42	298	413	115

« Les conditions offertes par l'industrie, les services publics ou privés, sont trop supérieures à celles de l'agriculture pour ne pas faciliter les changements dans la structure des professions ».[1]

Ce mouvement est inexorable, malgré la volonté clairement affichée des autorités de sauver une agriculture en difficulté croissante (loi fédérale sur l'agriculture, 1952, loi sur le maintien de la propriété rurale, 1951, remaniements parcellaires).

Parallèlement à l'essor industriel, le tourisme devient l'une des assises les plus solides de l'économie valaisanne. « Chaque année bat le record précédent, l'hiver rivalise avec l'été et l'emporte souvent. Depuis la fin de la guerre, cent concessions de téléphériques ou de télésièges ont été accordées ».[2]

1950 voit aussi le début de l'ère des grands barrages, avec la Dixence et Mauvoisin. « C'est l'année où les torrents vont jeter le poids de leur puissance emmagasinée depuis des millénaires et si longtemps ignorée, sur la balance où se pèse et se joue le destin du Valais ... Les bulldozers,

les trax, les pelles, les « Euclid » et la poudre sont à l'oeuvre, servis par des milliers d'hommes montés des vallées, pour gagner cet argent liquide qui transformera, définitivement pour autant que quelque chose puisse être définitif sur cette terre, la vie des hautes vallées ».[3]

Barrage de la Dixence

La construction des routes reliant les vallées à la plaine s'accélère, offrant aux habitants une mobilité servant cette croissance exceptionnelle. Le percement du tunnel du Grand-Saint-Bernard, en 1959, couronne les efforts entrepris dans ce sens durant de longues années par son ardent défenseur Maurice Troillet.
Le Valais de l'après-guerre est donc un canton en profonde mutation qui, sortant peu à peu de son isolement géographique, s'ouvre aux idées et au monde moderne, malgré le scepticisme de certains et sous les encouragements des autres, « Nous sommes d'avis que l'avenir n'est pas dans l'agriculture, mais dans une industrialisation toujours plus poussée... Nous sommes persuadés qu'une politique essentiellement agraire nous conduira à la misère ».[4]

Architecture et urbanisme

Le développement économique du canton, l'accroissement et le déplacement de la population dans les centres urbains de la plaine ont un effet direct sur la production architecturale de cette époque.
En montagne, les stations de sports d'hiver s'agrandissent rapidement pour accueillir un flux de touristes toujours croissant.
En plaine, les villes se développent également. On construit donc, vite et bon marché. Le résultat se traduit par des immeubles locatifs le plus souvent banals et sans âme. Le besoin de nouvelles infrastructures publiques, scolaires, sportives et religieuses se fait également sentir. Dans ce domaine, les réalisations sont plus intéressantes et font souvent l'objet de concours. Ces années voient l'apparition d'une architecture modérément moderne, fortement inspirée de l'enseignement d'Auguste Perret (Bâtiment de la Caisse Nationale d'Assurances, Sion, 1950. Siège de la Banque cantonale, Sion, 1956)
Ce décalage entre les constructions publiques et privées s'explique. « Toute la tradition architecturale valaisanne montre qu'il y a eu et qu'il existe en permanence deux mouvements parallèles : l'architecture vernaculaire, pour les constructions privées et utilitaires, et l'architecture publique qui suit, elle, le mouvement international avec un certain retard ».[5]

Cette constatation souffre heureusement quelques exceptions, comme en témoignent les nombreuses villas construites dans ces années-là par Jean Suter ou le chalet de vacances « le Framar » édifié à Crans par l'architecte vaudois Jacques Favre.

Villa Le Lézard, Sion (photo J. Suter, Sion)

Cette évolution ne va toutefois pas sans heurt, et l'on doit compter avec la résistance acharnée de certains à toute forme d'architecture innovante. « Regarder derrière soi c'est, souvent, assurer l'avenir... Ce qui dure nous rend méfiants à l'égard des modes, qui, elles, passent et n'ont pas de lendemain. Toute oeuvre marquée par une mode est déjà condamnée... Le hoquet nous saisit à l'aube du siècle, quand on commence, chez nous, à écouter la leçon importée, quand on cesse d'être soi-même et que l'art de ce coin de pays, (si l'on ose parler d'art) n'est plus qu'un art d'imitation de l'étranger, des modes étrangères. C'est la petite paysanne qui renonce à son costume et, du jour au lendemain, adopte la robe à la mode. Et la petite paysanne dit précisément qu'elle « se met à la mode ».[6]

La ville de Sion

Le développement de la ville de Sion est le reflet de celui du canton. Le passage successif du secteur primaire au secondaire et au tertiaire ainsi que l'accroissement démographique influencent fortement la conception de la ville et son urbanisation.

QUELQUES REPÈRES HISTORIQUES :

1830-1854	démolition des portes et des remparts
1860	arrivée du train à Sion
1894	1er règlement sur les constructions
1897-1890	1er plan d'extension
1916	2e règlement sur les constructions
1927-1928	concours suisse d'idées pour l'extension de la ville
1930-1931	2e plan d'extension de la ville
1952	3e règlement sur les constructions

Sion autrefois - Vue de l'ouest vers 1920.

On constate que si les préoccupations urbanistiques apparaissent dès la fin du siècle passé, c'est véritablement le concours de 1927 qui donne le ton d'un urbanisme « moderne » . Le but de ce concours est clairement exprimé. « Il s'agit d'obtenir des propositions, des bases et des directives pour le développement de la Ville en observant les principes modernes de construction et d'extension des localités ».[7] L'étude doit répondre à un nombre considérable de besoins, mais la question essentielle est celle du réseau routier et de la localisation des édifices publics. La notion de zones apparaît. Ce concours va servir de base au plan d'extension de la ville de 1930-1931.

Plan de 1930-1931

Ce plan surprend par la densité du réseau routier projeté. Un nombre important de rues parallèles et perpendiculaires sans classification d'importance quadrillent la ville, morcelant le terrain de manière exagérée. La zone des

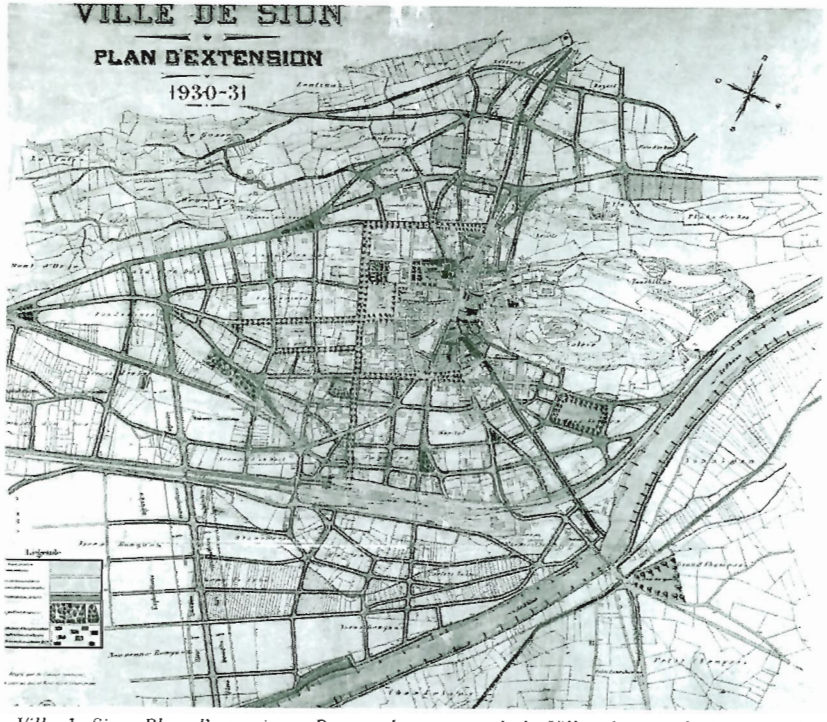

«Ville de Sion. Plan d'extension». Bureau des travaux de la Ville, plume et lavis sur papier, 1200x1260 mm, 1930-31, éch. 1:2000

Creusets, à l'ouest de la ville, est définie comme celle des exploitations agricoles, remplaçant ainsi celle de Sous-le-Scex (où demeure le champ de foire), à présent envahie par la ville. La zone industrielle est prévue sous gare. Ces zones favorisent le développement (déjà bien amorcé) de la ville à l'ouest et au sud.

Sous de nombreux aspects, l'exécution de ce plan ne se réalise pas. Il n'est pas inutile pour autant : « Il est tout d'abord, et cela est essentiel quant à l'orientation politique, le résultat d'un intense travail réflexif réunissant une somme d'idées qui resteront latentes et qui seront retravaillées à partir de 1945. Il présente ensuite l'avantage qu'à partir du moment où il est officialisé, on pense en fonction de lui; il imprime dans les esprits la tendance vers la modernité et le progrès. Il marque enfin son « passage » en montrant qu'il est nécessaire, périodiquement, de réétudier une ville et en démontrant finalement qu'un plan d'extension ne peut pas être revêtu d'un caractère absolu ».[8]

Après la crise des années 30 et le ralentissement économique dû à la guerre, le développement de la ville de Sion reprend fortement dès 1945. Mais l'agglomération s'est étendue et les besoins ont évolué depuis le plan de 1930. Il s'agit alors de repenser la ville et d'imaginer un nouveau plan, plus conforme aux réalités du présent et du futur. En effet, Sion souffre d'un développement peu harmonieux. « Le désordre actuel est bien le témoignage d'un manque de continuité. Or, ce défaut de continuité n'est pas un mal nécessaire. Sion peut retrouver son unité perdue ».[9]

Le mandat est confié cette fois à un architecte privé, André Perraudin. Les nouveaux besoins sont clairement exprimés (écoles, églises, terrains sportifs, bâtiments administratifs...) et trois aspects devront être étudiés :

- la circulation
- la définition des zones et la fixation des normes de constructions
- les emplacements des espaces de verdure, de jeux et de sports

Le plan d'extension divise le territoire de la commune en deux zones essentielles : terrains agricoles ou campagne et terrains à bâtir ou ville.

Le maintien des zones rurales est un souci majeur. Dans ce but, et pour éviter la spéculation, on limite la surface bâtie admissible par rapport à la taille de la parcelle.

Pour la ville, l'établissement d'un plan de zones est indispensable afin de freiner un développement anarchique et de définir les limites de l'agglomération. Le réseau routier prévu en 1930 est revu à la baisse (2/3 de celui envisagé) et les rues sont classées par ordre d'importance.

Le règlement sur la police des constructions

Ce règlement va remplacer celui, caduc, de 1916. L'ordre devient nécessaire car « Durant ces derniers 35 ans, une évolution très grande s'est produite dans tous les domaines. Pensons, par exemple, à la circulation ! Elle ne ressemble guère à ce que nous avons connu en 1916. Aussi avons-nous besoin aujourd'hui d'artères plus spacieuses, plus dégagées. Dans la recherche de solutions plus économiques, on s'est orienté vers des types de bâtiments plus volumineux, plus hauts, surtout. Ceci exige des espaces libres plus grands, des dégagements plus importants » .[10]
Ce règlement définit les alignements, les distances entre bâtiments, les formes de toiture, les hauteurs d'étage..., ainsi que les zones (au nombre de douze). Le choix de leurs caractéristiques a été facilité par celles du site. « La localisation de la vieille ville au couchant des collines de Valère et Tourbillon constituait le point d'ancrage de la localité. Entre la cité et la voie ferrée l'espace était disponible pour le développement des quartiers de commerce, d'habitation et d'administration avec des bâtiments relativement importants. Vers le couchant, les gabarits ont été plafonnés respectivement à quatre, trois et deux étages pour garantir la vue sur la haute ville depuis le carrefour de l'Ouest. Le coteau des vignes, dans sa partie inférieure, était tout naturellement destiné aux résidences familiales. Les terrains situés entre la voie CFF et le Rhône à Chandoline furent attribués à l'industrie. A part les hameaux, toutes les autres surfaces de la commune devaient conserver leur caractère agricole ».[11]
Ce plan sera, dans l'ensemble, respecté, mais réadapté en 1960.

La Banque Cantonale du Valais

L'institution bancaire en Valais est relativement récente. Ce n'est en effet qu'en 1856 que, sur décret du Grand Conseil, les premiers fondements d'une banque « cantonale » sont mis en place. En 1858, la Banque valaisanne est fondée, sous l'impulsion d'Alexis Allet, chef des finances cantonales. Elle est définie comme caisse d'escompte, caisse hypothécaire et caisse d'épargne. Cette première banque ne fera pourtant pas long feu. A la suite d'une gestion désastreuse de son directeur Louis Stucky, la faillite est prononcée le 31 décembre 1870. Dans les années qui suivent, l'initiative individuelle prend le relais : banque Closuit, à Martigny, banque de Riedmatten et Cie, à Sion, caisse d'épargne du Valais. En 1895, le Conseil d'Etat remet la création d'une banque cantonale à l'ordre du jour. La nécessité d'une banque d'état se fait sentir (le Valais est le seul canton suisse à en être dépourvu), essentiellement pour venir en aide aux populations rurales, « Voulant encourager l'épargne dans le canton en lui offrant plus de facilité et de sécurité et favoriser spécialement l'agriculture par l'abaissement du taux des intérêts pour les prêts hypothécaires ».[12]
La caisse hypothécaire ouvrira ses portes en 1896, au n° 29 du Grand-Pont. Mais le Valais évolue et il devient nécessaire de le doter d'une institution aux compétences plus larges. En 1916, le peuple approuve un nouveau décret : « La banque traitera toutes les opérations; elle étendra son activité non seulement dans le domaine de l'agriculture mais aussi dans celui du commerce et de l'industrie. Pour la première fois dans nos annales, on voit ainsi le législateur désigner nommément le commerce et l'industrie parmi les bénéficiaires de l'intervention, dont le cadre est d'ailleurs très largement conçu ».[13]

La Banque Cantonale est née!

Elle s'installe à la rue des Vergers, dans un bâtiment flambant neuf construit par Ch. Günthert, architecte à Vevey, à la suite d'un concours d'architecture ouvert à tous les architectes de Suisse. « Bel immeuble! s'exclamera la commission parlementaire. Dommage qu'il soit si mal placé et si peu en vue ».[14]

Un homme

Oscar de Chastonay est nommé directeur de la BCV en 1942. « A la tête de la BCV, il donnera sa pleine mesure, appelé de surcroît à faire partie d'aréopages comme le conseil d'administration de la banque nationale ou celui des CFF, et inspirant, on peut le dire, la doctrine économique du Valais ».[15]
Il s'engage dans une politique de développement de grande envergure. Les succursales de Monthey et Martigny, en 1946, celles de Saint-Maurice et Sierre en 1948 et celle de Brigue en 1952 (concours) sont son oeuvre.
En 1952, le bilan de la banque est de 265 millions. Le bâtiment de 1915, agrandi en 1934, est trop petit. Il faut envisager une solution plus ample et rationnelle, tenant compte des besoins actuels et futurs. La création d'un nouvel immeuble est décidée et une réflexion sur le choix du site est entamée. Plusieurs possibilités sont offertes :

- dans la vieille ville
- sur l'avenue de la Gare, à hauteur de la Planta
- sur la même avenue, à hauteur de la rue des Creusets
- sur l'avenue du Midi
- aux Mayennets (hôtel Anzévui, le Grand Hôtel)

Trois de ces sites se situent en bordure de ville, et parmi eux deux sont retenus. Après discussion avec le Conseil communal, la Banque opte pour le terrain des Mayennets. « La direction de la BCV étudie la construction d'un bâtiment pour ses services. Elle envisage à cet effet l'ancien Grand-Hôtel appartenant à la famille Anzévui. Le conseil d'administration serait cependant disposé à examiner encore l'acquisition du terrain des hoirs Favre et Lorétan à la Planta, si la Municipalité jugeait cet emplacement préférable. Dans ce cas, la Municipalité devrait obtenir le consentement de la famille Lorétan. Après avoir étudié les deux emplacements, la Commission d'édilité estime qu'une démarche auprès de la famille Lorétan ne se justifie pas. En effet, si l'emplacement au couchant de la Planta peut être intéressant au point de vue esthétique, le terrain Anzévui ne l'est pas moins. Le nouveau bâtiment de la Banque placé aux Mayennets serait certainement un élément qui faciliterait un développement judicieux de ce quartier ».[16]
L'emplacement déterminé, la Banque lance un concours d'architecture en 1952 pour la réalisation de cet important bâtiment.

Sion autrefois. ancien hôtel Anzévui

Le concours

Le concours est ouvert à tous les architectes établis dans le canton. Le règlement précise que le projet doit répondre aux exigences compte tenu du plan d'extension communal et des prescriptions du règlement local sur la police des constructions. Les concurrents avaient à fournir également des suggestions au sujet de l'aménagement des abords immédiats de l'édifice.
Les 4, 5 et 6 décembre 1952, le jury, présidé par O. de Chastonay, directeur de la banque, se réunit à Sion. Il est composé de : Dr W. Dunkel, professeur à l'EPF, Ch. Thévenaz, architecte à Lausanne, A. Lozeron, architecte à Genève, K. Schmidt, architecte à Sion et comme suppléant, M. P. Lanzrein, architecte à Thoune.
Les projets présentés peuvent se répartir, grosso modo, en deux catégories : Les premiers proposent un bâtiment unique, quadrilatère autour d'une cour intérieure, tandis que les seconds s'organisent en deux corps de bâtiments, le principal, plus haut, bordant la rue des Cèdres et une annexe plus basse au sud.

Tous pratiquement ont la même composition intérieure pour le rez-de-chaussée (cour centrale formant hall des guichets autour duquel un couloir donne accès aux bureaux).
L'ossature béton en façade est régulièrement proposée, mais l'harmonie est difficile à trouver du fait de l'appartement du directeur prévu dans le bâtiment.
L'aménagement des abords n'est souvent pas ou peu traité et il est amusant de constater qu'un règlement de zone peut être interprété de manière très différente selon les concurrents (très forte urbanisation chez certains,

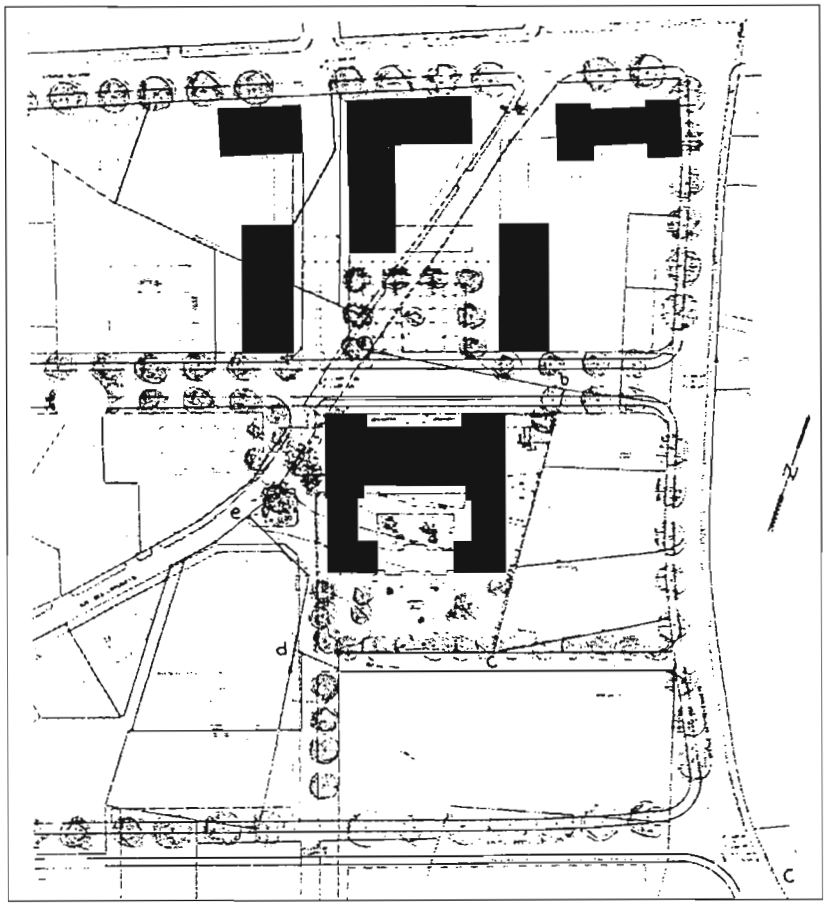

Plan de situation

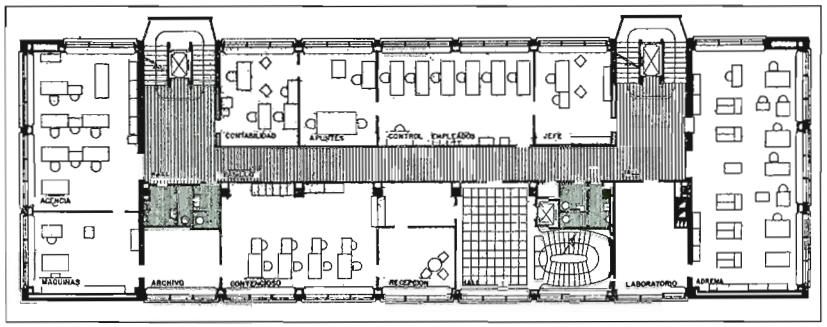

Deuxième étage

bâtiments perdus dans des jardins chez d'autres). Fait significatif, les lauréats ont présenté des aménagements concrets des abords et une véritable place publique au nord de l'édifice.
Le 1er prix est attribué à Raymond Zurbriggen, le 2ème à André Perraudin et le 3ème à Jean Suter. Aucun de ces trois projets n'est pourtant complètement satisfaisant et le jury propose un second tour réservé à ces trois

Guichets

concurrents. Pour cette deuxième étape, Perraudin et Suter s'associent. A l'issue de ce second tour, le jury est encore une fois mitigé. Les projets ont peu évolué et les façades, très formalistes, manquent d'intérêt. Aucun des projets ne peut être exécuté sans de profonds remaniements, et de nouveaux critères sont imposés :

- alignement de la façade nord sur celle de la villa Pfefferlé (8 mètres en retrait du trottoir de la rue des Cèdres)
- suppression de la cour intérieure, proposée par Suter et Perraudin
- étude plus poussée de l'organisation des services et de l'éclairage des guichets
- dessin soigné des façades qui doivent exprimer le caractère de l'institution

Les experts proposent alors aux organes de la banque d'engager les trois architectes à présenter un projet commun.
En définitive, Perraudin et Suter s'occuperont du projet alors que Zurbriggen assurera la surveillance des travaux.

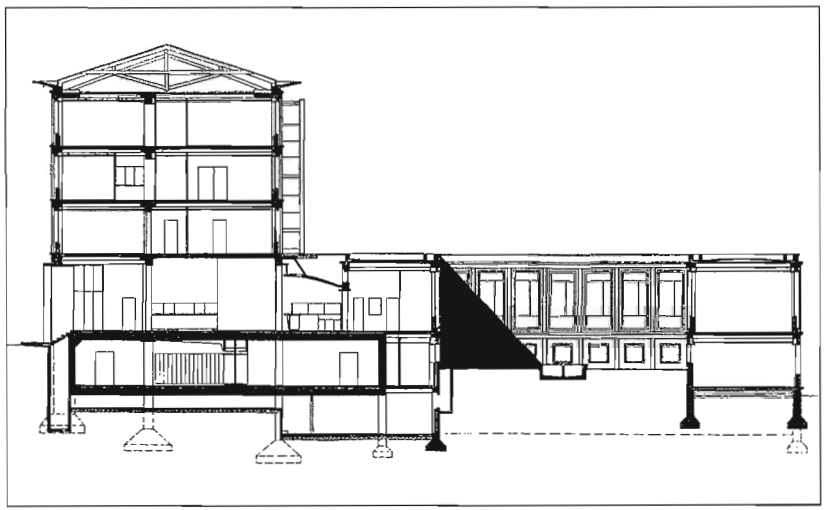

Coupe nord-sud

Le projet

Le projet définitif a beaucoup évolué par rapport au concours et a gagné en clarté et en finesse.

Implantation

Le bâtiment est composé de deux corps. Celui, principal, sur la rue des Cèdres (3 étages sur rez) et l'annexe, plus basse (un étage sur rez), qui se développe autour d'un jardin intérieur. Cette disposition, qui prend en compte la déclivité naturelle du terrain, permet une lecture différente de l'édifice sous ses angles divers. Au nord, l'imposante façade (visible depuis la rue du Midi déjà) ferme la place et donne un caractère fortement urbain à la nouvelle rue des Cèdres. Au sud, l'édifice se fait moins imposant en réponse au parc (aménagé en jardin public en 1978-79) qui s'étend à ses pieds.
L'aménagement de la place au nord de l'édifice, dont l'idée avait été acceptée lors du concours, est soumis à de nombreuses discussions. Une maquette est présentée au Conseil, mais « la Caisse d'Epargne ne pouvant se résoudre à céder à l'amiable à la Municipalité le terrain nécessaire aux dégagements au nord de la construction projetée, les S.T. dresseront sur la base de la maquette un plan de quartier de ce secteur de la ville ».[17]
Cette place, élément important du concept général, deviendra en fin de compte un simple parc de stationnement.
Le bâtiment est prévu en zone 2 (zone urbaine de l'ordre contigu 2). Des exceptions sont bien sûr admises et dans le cas de la construction projetée, entièrement justifiées (retrait de l'alignement pour dégager l'entrée, dépassement de hauteur et de profondeur).

Structure - composition

Ce bâtiment se distingue par sa grande clarté structurelle, tant en plan et en coupe qu'en façade.
Cette structure ponctuelle permet un aménagement libre des espaces de travail, laissant ainsi la possibilité de doubler le personnel de chaque service sans nuire au bon fonctionnement de l'établissement.

Au rez, les locaux ouverts à la clientèle sont judicieusement agencés, proposant une typologie d'inspiration hall de gare, qui se démarque de celle, classique, généralement adoptée pour les banques (espace central borgne entouré de couloirs). Après avoir gravi quelques marches et passé la porte principale, on se trouve dans l'entrée - délimitée par une première rangée de piliers - d'où s'élance un escalier semi-circulaire donnant accès aux étages.
L'on pénètre ensuite dans le hall des guichets, vaste salle dont le mobilier d'origine (aujourd'hui hélas remplacé) a été dessiné par l'architecte Jean Suter. L'éclairage de ces guichets et des caisses a fait l'objet d'un

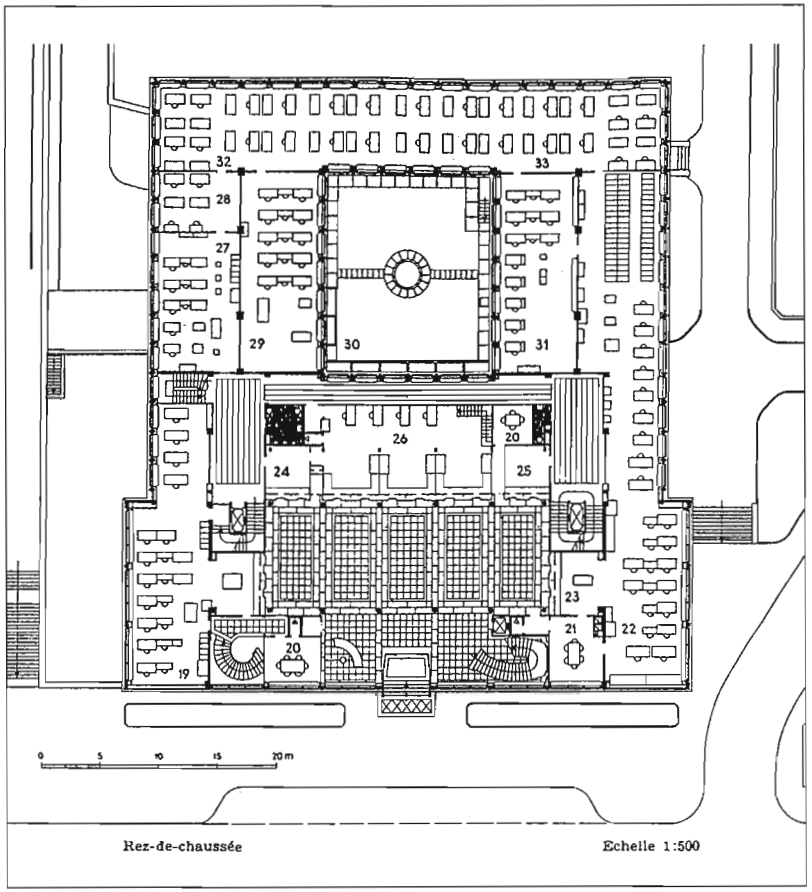

travail en coupe remarquable. La lumière, prise en toiture, est réfléchie par un faux-plafond métallique et restituée par des vitrages en hauteur dans le hall et sur les guichets. La forme incurvée de cet élément métallique génère une différence de hauteur de plafond entre le hall et le local du personnel des caisses, marquant ainsi la hiérarchisation des espaces et créant un joint entre les deux corps de bâtiment. Le caractère monumental de ce hall est renforcé par un sol en marbre rouge de Collonges et par de magnifiques mosaïques de Palézieux, représentant les quatre saisons, qui encadrent les guichets.
De part et d'autre du hall, deux escaliers réservés au personnel desservent les étages. Ils sont signalés en façade par une avancée partiellement vitrée. Une série d'autres escaliers, plus modestes, sont placés en fonction des besoins de communication interne.
Les bureaux, disposés de manière à réduire les espaces de circulation au maximum, sont tous éclairés naturellement, soit en façade, soit par le jardin intérieur (aujourd'hui malheureusement supprimé pour les besoins d'une salle de conférence). Cet agencement se retrouve au rez-de-chaussée inférieur, plus cloisonné pour des raisons de programme (chambre, vestiaires, abris). Dans les étages, le plan est traditionnel (bureaux de part et d'autre d'un couloir central, grandes salles aux extrémités), sauf au premier étage où le couloir se dilate jusqu'en façade pour former un hall de direction spacieux et lumineux.

Façades

Comme nous l'avons vu plus haut, l'architecture des façades du bâtiment de la BCV est fortement inspirée du style d'Auguste Perret, dont André Perraudin fut l'élève.
« Celui qui dissimule un poteau, une partie portante, que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur, se prive du plus noble élément de l'architecture, de son plus légitime, de son plus bel ornement. L'architecture, c'est l'art de faire chanter le point d'appui... L'ossature devra être complétée par des remplissages dont le choix devra répondre à leur destination ».[18]
L'ossature fortement exprimée est formée de cadres en béton armé composé pour 2/3 de gravier du Rhône et d'1/3 de gravier concassé provenant de la pierre rouge de Collonges, dont l'éclat est bien visible grâce

à la technique du bouchardage. Cette même pierre est utilisée également pour les encadrements de fenêtres préfabriqués, (en simili pour des raisons de taille, la pierre risquant de voiler sur une si grande hauteur), ainsi que pour le socle du bâtiment nord (placage) et pour le dallage du hall.
Toutes les façades sont symétriques mais traitées de manière à répondre judicieusement aux exigences de leur fonction et de leur environnement.
La trame des façades est différente pour le bâtiment principal que pour l'annexe, changeant ainsi leur lecture et leur perception. L'ossature du bâtiment nord, plus haut, est formée de cadres plus larges (4,8 m d'axe à axe) que celle de l'annexe qui, n'ayant qu'un seul niveau sur rez, est traitée de manière à avoir l'air plus élancée.
La façade nord, assez massive, exprime le caractère institutionnel de la banque. L'entrée surélevée, dont le niveau est marqué par un socle reprenant la pente naturelle du terrain, est positionnée au centre des sept travées vitrées du bâtiment. Aux deux extrémités, la structure ponctuelle est remplacée par un mur plein orné de deux bas-reliefs monumentaux de Rossi. Les fenêtres du rez-de-chaussée, plus haut que les étages, sont protégées par des grilles métalliques verticales.
Le travail sur la profondeur est intéressant. Au premier plan, nous avons les cadres porteurs puis, légèrement en retrait, les encadrements de fenêtre en simili (quatre par travée). La perception de ces deux éléments différents

Façade nord

est renforcée par un travail de joint négatif créant un jeu d'ombre. Plus en retrait encore, les contrecoeurs, également en simili et ornés d'un élément carré en relief, sur lesquels sont posées les fenêtres avec leur cadre très fin en aluminium. Les proportions de l'ensemble des ouvertures sont soigneusement étudiées, elles prennent pour base le double-carré.
Cette imposante façade est surplombée d'une large corniche qui donne l'illusion d'un toit plat dissimulant celui, imposé, à deux pans.
Comme indiqué plus haut, les façades de l'annexe sont traitées selon le même principe, mais les proportions changent. Le rez-de-chaussée inférieur en béton bouchardé est traité comme un socle sur lequel vient se poser l'ossature du premier étage.

Les œuvres monumentales

Le siège de la BCV est orné de deux oeuvres monumentales, la première sur la façade nord (bas-relief de Rossi) et la seconde dans le hall (mosaïques de Palézieux).
Cette décoration artistique, dont sont enrichies également les succursales de Monthey, Saint-Maurice, Martigny, Sierre et Brigue, est voulue par Oscar de Chastonay, directeur. Ces réalisations sont possibles grâce aux techniques particulières liées aux formats inhabituels que beaucoup d'artistes valaisans ont expérimentées dans l'art religieux. Toutes les disciplines de l'art monumental sont représentées (sculpture, mosaïque, peinture, céramique), à l'exception du vitrail, pour des raisons compréhensibles de sécurité. Le thème de ces oeuvres est récurrent : l'éloge du travail sous toutes ses formes. « Il s'agit de convaincre chacun de la valeur absolue du labeur qui assure le gagne-pain d'abord, le bien-être ensuite. Le binôme travail-argent représente l'unique chance de l'homme pour lui garantir une existence digne et sûre. L'artiste est invité à illustrer toutes les activités humaines avec une prédilection pour celles qu'exerce le monde ouvrier, agricole ou industriel ».[19]
Pour que le message soit perçu, il faut que les oeuvres soient accessibles. Elles sont ainsi disposées en façade, sous l'oeil des passants, ou à l'intérieur, dans le hall, public, des guichets.

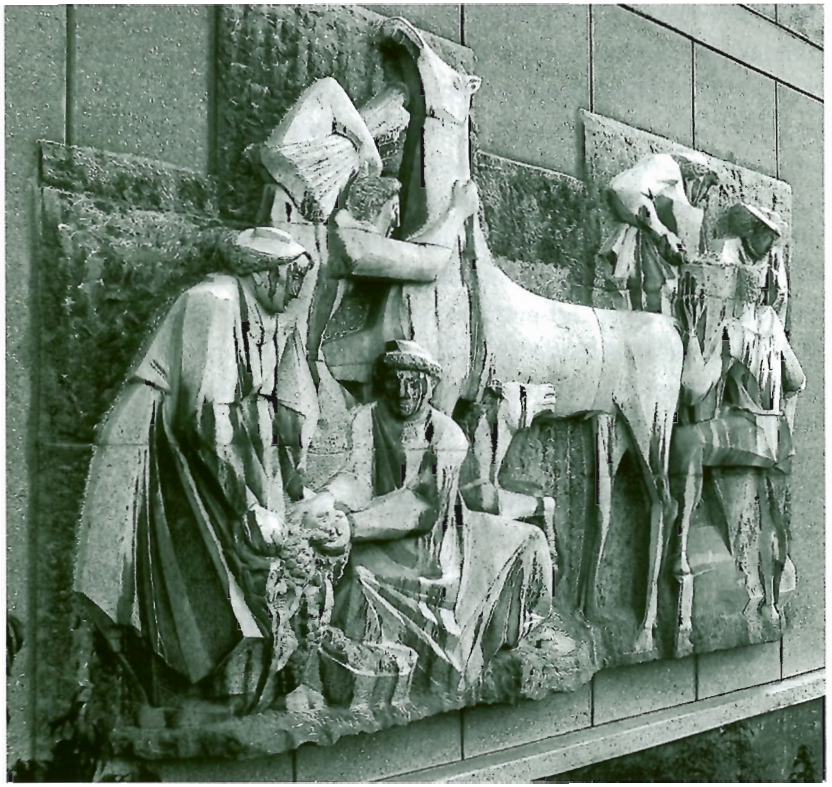

Bas-relief de Rossi

Conclusion

Au lendemain de l'inauguration du bâtiment, tous les échos sont favorables. Le Nouvelliste souligne le caractère fonctionnel du bâtiment « l'édifice est beau, certes, mais...il est surtout pratique »[20] et de ses techniques « l'éclairage, la ventilation, la climatisation bénéficient des dernières expériences et ont été disposés selon les données techniques les plus modernes ».[21] On est loin du tollé qu'avait provoqué la construction de la Caisse Nationale d'Assurances, réalisée en 1950 par André Perraudin selon les mêmes principes que la BCV. « En particulier, la préfabrication des remplissages faisait peur aux spécialistes, se souvient A. Perraudin. Les journaux écrivent alors que cet immeuble en béton armé bouchardé n'a plus rien à voir avec de l'architecture ».[22]

Le bâtiment de la BCV est donc remarquable à plus d'un titre.
Il est un témoin important de l'architecture des années 50 en Valais et de l'ouverture, bien que tardive, du canton à des techniques nouvelles de construction. Cet édifice est également un élément important dans le tissu urbain sédunois. Il a donné le ton à l'édification de tout le nouveau quartier des Mayennets et reste le bâtiment phare de cette zone. Sa façade nord, d'une grande qualité architecturale, est encore aujourd'hui une réponse exacte à la ville. A l'intérieur, le hall des guichets est un modèle de clarté et d'architecture parfaitement maîtrisée. Actuellement quelque peu dénaturé par des dispositions malheureuses, son potentiel est pourtant toujours intact et ne demande qu'à être judicieusement réexploité.

Archeïon
Nathalie Allet, Nathalie Gabioud

Bibliographie

- 1788-1988, Sion La Part du Feu, catalogue de l'exposition, Musées cantonaux du Valais et Archives communales de Sion, Sion, 1988
- André Guex, Le demi-siècle de Maurice Troillet, essai sur l'aventure d'une génération, Bibliotheca Valesiana, Martigny, 1971, t. I-III
- Bojen Olsommer, Banque cantonale du Valais 1917-1967, Sion, 1967
- Bernard Wyder, Quand une banque devient musée, Banque cantonale du Valais, Sion, 1992
- Bernard Champigneulle, Perret, Arts et métiers graphiques, Paris, 1959
- Denis Honegger, De la tradition dans l'architecture, in Revue technique suisse, n° 27-28-29, 1945
- Jean-Henri Papilloud, La population valaisanne à l'époque contemporaine, groupe valaisan des sciences humaines, Martigny, 1976
- Concours d'architecture et d'urbanisme en Suisse romande, Histoire et actualité, ouvrage publié à l'occasion de l'exposition du même nom présentée au Musée des arts décoratifs de la Ville de Lausanne du 19 janvier au 26 février 1995, Payot, Lausanne, 1995
- Ingénieurs et architectes suisses, Architecture contemporaine en Valais, n° 26, 20 décembre 1984
- Archithèse, n°3-91, mai / juin 1991
- Nouvelliste valaisan du vendredi 15 février 1957
- Extraits des procès-verbaux du Conseil communal
- Règlement sur les constructions de la Commune de Sion, 1952

Notes

[1] 1788-1988, Sion La Part du Feu, catalogue de l'exposition, Musées cantonaux du Valais et Archives communales de Sion, Sion, 1988, p. 249

[2] André Guex, Le demi-siècle de Maurice Troillet, essai sur l'aventure d'une génération, Bibliotheca Valesiana, Martigny, 1971, t. III, p. 18

[3] André Guex, Le demi-siècle de Maurice Troillet, essai sur l'aventure d'une génération, Bibliotheca Valesiana, Martigny, 1971, t. II, p. 296

[4] André Guex, Le demi-siècle de Maurice Troillet, essai sur l'aventure d'une génération, Bibliotheca Valesiana, Martigny, 1971, t. II, p. 261

[5] Bernard Attinger, Le concours : une façon d'aborder le débat sur l'architecture, in Archithèse, 3-1991, p. 16

[6] Maurice Zermatten, Règlement communal sur les constructions, 1952, p.VII

[7] 1788-1988, Sion La Part du Feu, catalogue de l'exposition, Musées cantonaux du Valais et Archives communales de Sion, Sion, 1988, p. 218

[8] 1788-1988, Sion La Part du Feu, catalogue de l'exposition, Musées cantonaux du Valais et Archives communales de Sion, Sion, 1988, p. 236

[9] idem, p. 250

[10] 1788-1988, Sion La Part du Feu, catalogue de l'exposition, Musées cantonaux du Valais et Archives communales de Sion, Sion, 1988, p. 253

[11] idem, p.254

[12] Bojen Olsommer, Banque cantonale du Valais 1917-1967, Sion, 1967. p. 70

[13] idem, p. 93

[14] idem, p. 84

[15] Bojen Olsommer, Banque cantonale du Valais 1917-1967, Sion, 1967, p. 134

[16] extrait du procès-verbal du Conseil communal du 18 avril 1952

[17] extrait du procès-verbal du Conseil communal du 27 février 1953

[18] Bernard Champigneulle, Perret, Arts et métiers graphiques, Paris, 1959, p. 158

[19] Bernard Wyder, Quand une banque devient musée, Banque cantonale du Valais, Sion, 1992, p. 102

[20] in Nouvelliste valaisan du vendredi 15 février 1957, p. 5

[21] idem

[22] Christoph Allenspach, Sion : du bourg agricole à la ville, in Archithèse, 3-91, p. 70

Crédit photographique
Bas-relief de Rossi, page 22, Robert Hofer, Sion
Mosaïques de Palézieux, dos de la couverture, Heinz Preisig, Sion

Sedunum Nostrum
Association pour la sauvegarde de la cité historique et artistique de Sion
Case postale 2245 – CH-1950 Sion 2 Nord
CCP 19-9921-3

Rédaction
Elvira Barras

Coordination générale
Pascal Varone, architecte, Sion

Impression
Schmid Imprimeurs, Sion

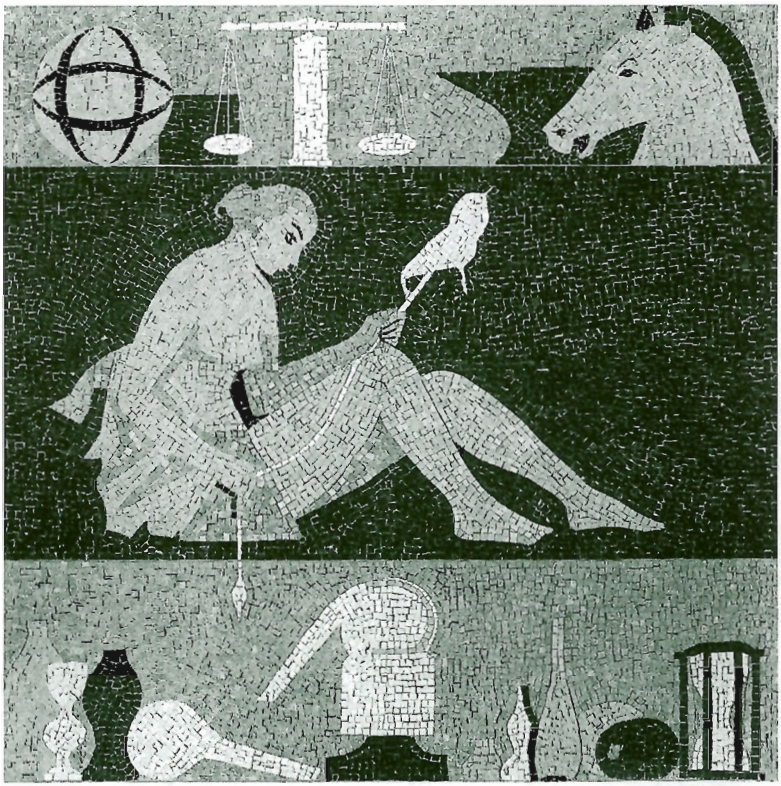

Mosaïques de Palézieux